RATICIDE SOURICIDE

BROMAGRAIN - AMM n° Fr-2013-0097

- **Destiné à être utilisé à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles, dans les décharges et les déchetteries et aux abords des infrastructures contre les rats, les souris domestiques, les mulots et les campagnols.**
- **Forte appétence. Action dès la 1ère ingestion.**
- **Très bonne consommation prouvée.**
- **Excellente efficacité. Adapté aux fortes infestations.**
- **Sachet dose prêt à poser. Idéal lieux secs.**

APPLICATION

Formulation avoine à base d'un anticoagulant de deuxième génération : la Bromadiolone. L'action du produit est observable entre 3 et 21 jours après ingestion de l'appât par les rongeurs. Une prise unique et faible suffit pour que les rongeurs succombent. Ce délai entre l'ingestion et la mort du rongeur est inhérent au mode d'action des anticoagulants. Il permet de ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs qui continuent à consommer le produit. Le produit est prêt à l'emploi. Contient du Bitrex® : Réduction des risques d'absorption accidentelle, sans réduire l'appétence pour les rongeurs. Produit destiné à une utilisation par des professionnels de la lutte contre les rongeurs.

MODE D'EMPLOI

Lire attentivement les recommandations d'usage citées ci-dessous. Le port des gants est recommandé. Le traitement se fait en fonction du niveau d'infestation estimé par les traces et les dégâts repérés. Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site, du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Disposer le produit au plus près de ces indices. Les appâts doivent être déposés de manière sûre afin de minimiser le risque de consommation par les animaux ou par les enfants.
Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appâts sécurisées et étiquetées (étiquettes disponibles sur www.zep-industries.fr) ou dans d'autres stations d'appâts couvertes. Traitement curatif à appliquer dès les premiers indices de présence. Adapter le nombre de sachets par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Ne pas ouvrir les sachets. Doses et les distances : Cf tableau des usages ci-joint.
Fréquence de passage recommandée / Renouvellement :
- Inspecter et réapprovisionner les postes d'appâtage quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.
- À chaque contrôle, que la consommation soit partielle ou totale, renouveler le remplissage des postes jusqu'à la dose autorisée.

Période d'application : Toute l'année. Se laver les mains après application.
Suivant l'infestation, la durée du traitement est laissée à l'appréciation de l'applicateur professionnel (de 2 à 5 semaines à titre indicatif).
Chercher à récupérer les rongeurs morts à intervalles fréquents et réguliers, durant le traitement, par souci d'hygiène et afin qu'ils ne soient pas consommés par d'autres animaux. Eliminer les rongeurs en conformité avec la règlementation locale. Retirer tous les postes d'appâtage après la fin du traitement.

CONDITIONS D'EMPLOI

Ne pas toucher l'appât avec les mains afin de ne pas éveiller la méfiance des rongeurs. Conserver hors de la portée des animaux domestiques.

Antidote : vitamine K1. Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : grains d'avoine de couleur rose.
Matière active : bromadiolone, concentration 50 mg/kg (0,005 %).

Nom homologué : BROMAGRAIN - AMM n° Fr-2013-0097
Détenteur de l'AMM : Liphatech S.A.S.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société Pro 5 www.pro5.fr
PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

Tableau des usages

Espèce	Utilisation	Dose autorisée de produit par poste / distance des postes
Souris	en intérieur et autour des bâtiments	50 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 1 à 1,5 m en cas de forte infestation ou tous les 2 à 3 m en cas de faible infestation.
	aux abords des infrastructures	50 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 3 à 5 m en cas de forte infestation ou tous les 10 à 15 m en cas de faible infestation.
Rats : Rats bruns et rats noirs	en intérieur et autour des bâtiments	200 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 4 à 5 m en cas de forte infestation ou tous les 8 à 10 m en cas de faible infestation.
	aux abords des infrastructures	200 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 4 à 5 m en cas de forte infestation ou tous les 10 à 15 m en cas de faible infestation.
	dans les décharges et les déchetteries	200 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 3 à 5 m en cas de forte infestation ou tous les 10 à 15 m en cas de faible infestation. Sans dépasser la dose de 40 kg/ha.
Mulots	en intérieur et autour des bâtiments	50 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 1 à 1,5 m en cas de forte infestation ou tous les 2 à 3 m en cas de faible infestation.
	aux abords des infrastructures	50 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 1 à 1,5 m en cas de forte infestation ou tous les 2 à 3 m en cas de faible infestation.
Campagnols	en intérieur et autour des bâtiments	100 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 3 m en cas de forte infestation ou tous les 6 m en cas de faible infestation.
	aux abords des infrastructures	100 g de produit par point d'appâtage. Disposer un point d'appâtage tous les 3 à 5 m en cas de forte infestation ou tous les 10 à 15 m en cas de faible infestation.

POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC
et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

D1197-0414-1156

ZEP INDUSTRIES
Z.I. du Poirier - Rue Nouvelle - 28210 NOGENT LE ROI
Tél. : 02 37 65 50 50 - Fax 02 37 65 50 51 - postmaster@zep-industries.fr - www.zep-industries.fr